

# Dresnay (du)

## Preuves de noblesse pour les honneurs de la Cour

**M**émoire des preuves de noblesse de Louis-Marie-Ambroise-René du Dresnay, fils de Joseph-Michel-René du Dresnay et d'Élisabeth de Cornulier, afin d'être admis aux honneurs de la cour (non daté).

Du Dresnay, en Bretagne

Seigneurs de Kerjan, de Kerdirisien, de la Roche-Huon, de Trobescont, de Kerbaul, de Lohennec, des Roches, etc.

*D'argent à une croix nilée de sable mise en cœur accompagnée de 3 coquilles de gueules.*

La famille du Dresnay a comparu dans les plus anciennes réformations de la noblesse de Bretagne, c'est-à-dire dès 1426. Son gouvernement ou partage noble est prouvé depuis la même époque et suivant l'article 541 de la coutume de Bretagne, le partage noble suppose 100 ans de noblesse. Ces avantages sont le fondement de la considération dont elle y jouit. Cependant le plus ancien des titres qu'on puisse lui appliquer avec certitude n'est que de l'année 1424. On trouve Robinet et Even du Drezenay au nombre des écuyers de la compagnie de Huet de Kerautret, chevalier en 1356. Elle a pour auteur :

Jean du Dresnay, 1<sup>er</sup> du nom, qui épousa Jeanne de Kergrist. Leurs biens furent partagés noblement en 1431 entre leurs enfans qui furent Alain, qui suit, et Constance.

Alain du Dresnay, 1<sup>er</sup> du nom, fut maintenu par sentence du 29 janvier 1423 vieux stile, c'est-à-dire [p. 216] 1424, dans la possession d'un bien appelé la Lande en Loquevel, évêché de Tréguier, qu'il possédoit depuis plusieurs années ; fut compris comme noble dans une réformation de la noblesse du même évêché de l'année 1426 ; donna partage à sa sœur en qualité d'héritier principal et noble de leurs père et mère le 14 aoust 1431 et vivait encore très vieux en 1481. Il peut être le même ou du



■ Source : Archives nationales, Honneurs de la Cour, manuscrit MM 814, p. 215 à 219.

■ Transcription : **Jean-François Coënt** en janvier 2023.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), septembre 2023.

moins proche parent d'Alain du Dresnay qui en 1415 servait en qualité d'écuyer avec Bonabes du Dresnay dans la compagnie de Jean de Rosseq...<sup>1</sup>, chevalier bachelier. Il eut deux fils, scavoir Jean II qui suit, et Guillaume qui comparut pour lui à la montre des nobles de l'évêché de Tréguier de l'année 1481.

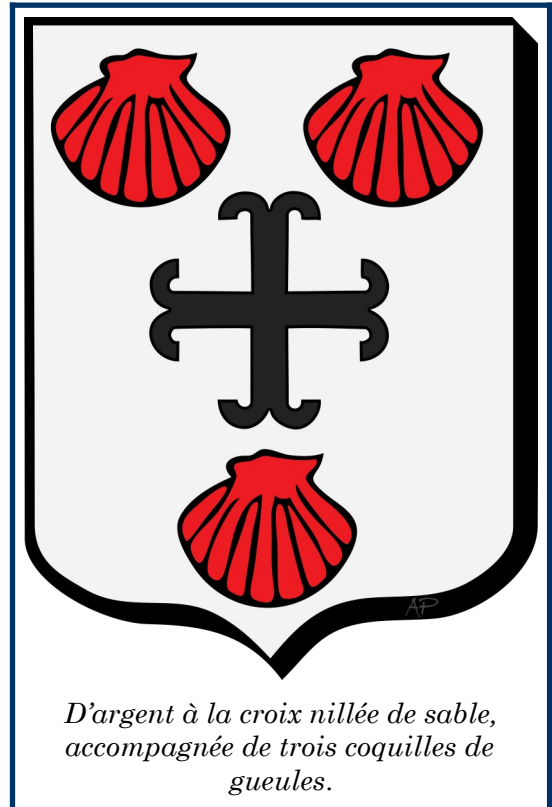
Jean du Dresnay, II<sup>e</sup> du nom, comparut aussi aux montres générales du même évêché des années 1479 et 1480 en équipage d'archer avec brigandine et page ; fut reconnu noble dans la réformation de Tréguier de cette dernière année. Il épousa Jeanne Le Cozic, laquelle vivait encore en 1521. Elle le rendit père d'Alain II qui suit et de Jeanne, femme de Jean de la Forest, écuyer.

Alain du Dresnay, II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Kerjan, fit un échange de diverses pièces de terre en 1497 et [reçut] en 1512 un hommage de biens mouvants de lui ; fut compris comme noble dans une réformation de l'évêché de Tréguier de l'année 1535. Il eut de Jeanne Lesplan, dame de Leslech, 1<sup>o</sup> Lazare, seigneur de Kerjan, [p. 217] de Leslech, dont la postérité connue sous la dénomination de seigneur de Keramear, d'Androu et de Launay a formé des alliances avec les maisons de Lannion, de Menehoré, etc., et existoit en 1670 ; 2<sup>o</sup> Hector, qui suit, et 3<sup>o</sup> Catherine, mariée au seigneur de Kermen.

Hector du Dresnay, écuyer, seigneur de Kerdrisien, du Faault, etc., acquit en 1566 des biens fonds dans la paroisse de S<sup>t</sup> Laurent-Lantouran, fit un bail en 1572, rendit hommage de ses terres en 1583 à Philippe-Emanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, et laissa de Louise de la Rochehuon :

Olivier du Dresnay, écuyer, seigneur de Kerdirisien, la Rochehuon et Trobescont, qui fit une acquisition en 1587 et un échange en 1599. Il avoit épousé en 1585 Péronne Le Dornec, dame de la Villeneuve, et en avait eu 1<sup>o</sup> Jean du Dresnay, seigneur de la Rochehuon, qui paroît être mort sans alliance, et 2<sup>o</sup> :

Jacques du Dresnay, écuyer, seigneur de Trobescont, Kerbaul, Pellain, etc., lequel passa le 24 septembre 1624 avec son frère un accord sur le partage noble de la succession de leurs pere et mere, et le lendemain un compromis sur le même sujet ; reçut le 15 novembre suivant l'assiette de sa légitime. Il eut pour femme Anne de Marec et pour enfans, Jean III qui suit, et 8 filles, dont deux mariées dans les familles de Gérard de Rochallon et de Pa-



1. La fin de ce nom est prise dans la reliure du manuscrit.

tenostre de la Vallée.

[p. 218] Jean du Dresnay, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Kerbaul, Pel-lain, etc., épousa par contrat du 25 septembre 1649 Jeanne Le Borgne, fille et héritière d'Olivier, seigneur de la Roche, de Lohennec et de Coatillesec, et mourut avant le 14 may 1666, père de Jean IV qui suit, et de trois filles dont l'aînée nommée Marie fut mariée à Jean Hersart, seigneur de S<sup>t</sup> Briac.

Jean du Dresnay, IV<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Kerbaul, Lohennec, Coatillesec, etc., fut déclaré *noble d'ancienne extraction noble* et maintenu dans la qualité de chevalier par arrêt de la Chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne le 27 janvier 1669. Il forma deux alliances, la première en 1670 avec Renée de la Haye, fille et héritière d'Yves, seigneur des Roches, de Chastellenec et de Kersaudy, et la 2<sup>de</sup> avec Marguerite de Guergorlay. De la 1<sup>re</sup> vinrent Joseph-Marie qui suit, et Marie, femme de René-François de Kergoët.

Joseph-Marie du Dresnay, chevalier, seigneur de Lohennec, des Roches, de Chastellenec et de Kerbaul, fut émancipé en 1696, épousa en 1701 Marie-Gabrielle-Thérèse Le Jar, fille d'Yves Gabriel, chevalier, seigneur du Clesmeur, etc., et en eut Joseph-Michel-René, qui suit, et François Julien, appelé comte du Dresnay des Roches, chef d'escadre des armées navales du roy, chevalier de l'ordre de S<sup>t</sup> Louis, cy-devant gouverneur, lieutenant général et commandant pour Sa Majesté [p. 219] aux Isles de France et de Bourbon, marié depuis 1780 à Mademoiselle de Caumont-Gauville.

Joseph-Michel-René du Dresnay, chef de ses nom et armes, titré comte du Dresnay, chevalier, seigneur de Kersaudy, Lohennec, Chastellenec, Lu-sech, etc., colonel de la garde cote de S<sup>t</sup> Paul de Léon, gouverneur et commandant pour le roy en sadite ville et en son port, chevalier de l'ordre de S<sup>t</sup> Louis, a formé deux alliances, l'une en 1740 avec Elizabeth de Cornullier, dame de Largoet, fille de Charles-René, comte de Largoet, président à mortier au parlement de Bretagne ; et l'autre, en 1745, avec Marie-Anne de Montaudouin, fille de René, seigneur de La Clartière. De la 1<sup>re</sup> est issu :

Louis-Marie-Ambroise-René, appelé marquis du Dresnay, mestre de camp de cavalerie, enseigne de la compagnie des chevau-légers de la garde du roy, chevalier de S<sup>t</sup> Louis, né le 16 novembre 1741 et marié depuis 1766 avec Mademoiselle de Coetlosquet de Kerannou, fille d'un cousin issu de germain de l'ancien évêque de Limoges, et père de trois fils et de quatre filles.

C'est lui qui demande à avoir l'honneur de monter dans les carrosses du roy.

Ce mémoire a été composé sur titres domestiques et sur les livres, manuscrits et imprimés du cabinet de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit <sup>2</sup>.

2. Non signé, ce mémoire a probablement été rédigé sous la supervision de Bernard Chérin, généalogiste des ordres du roi.